



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***16171439***Déposé au greffe du Tribunal de commerce
de Liège division Marche-en-Famenne
Le 5/12/16
Le Greffier,

Greffé

N° d'entreprise : **0404.371.719**

Dénomination

(en entier) : **PATRIA**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **Place du Roi Albert, 8 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE****Objet de l'acte : Démission, nomination et transfert du siège social**

L'assemblée générale extraordinaire de la SA PATRIA sous la présidence de l'actionnaire majoritaire (712/730 actions), la SA LA RAMURE représenté par son administrateur-délégué décide à l'unanimité :

-d'acter la démission de Messieurs Jacques BOURGUIGNON, Pierre DEMELENNE, Eric EVRARD, Jean-Pierre HANIN, Michel JACQMIN et Pierre RENARD en tant qu'administrateurs.

L'AG donne décharge aux administrateurs sortants.

L'AG révoque les mandats des 6 administrateurs sortants.

-d'acter la nomination de la SA LA RAMURE représenté par Monsieur Omer COLLARD en tant qu'administrateur-délégué.

-d'acter la nomination de Monsieur Maxime COLLARD en tant qu'administrateur non rémunéré.

-d'acter la nomination de Mademoiselle Marine COLLARD en tant qu'administrateur non rémunéré.

Leurs mandats a une durée de 6 ans.

L'AG approuve les modifications à l'art. 16 des statuts qui est adapté comme suit :

Art.16 : Sans préjudice à l'exercice des délégations prévues à l'article qui précède, tous actes engageant la société, tous pouvoirs et procurations doivent, pour être valables et opposables à la société, être signés par l'administrateur-délégué agissant seul ou 2 administrateurs agissant conjointement, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers, y compris les conservateurs des hypothèques des pouvoirs en vertu desquels il agit.

Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de l'administrateur délégué agissant seul ou de 2 administrateurs agissant conjointement, sans qu'en aucun cas ceux-ci aient à justifier d'un pouvoir spécial.

-de transférer le siège social : rue du Vicinal, 12 à 6900 MARLOIE.

Fait à Marloie, le 18 novembre 2016.

SA LA RAMURE,

Représenté par COLLARD Omer,

Administrateur-Délégué,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/12/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).